



Agrandissement sans permis

Par **Jumper83**, le **23/05/2011** à **08:45**

Bonjour,

J'ai acheté en 97 une maison sans y avoir fait de modification (constats d'huissier de 97 et 2006). Par contre l'ancien propriétaire avait obtenu un permis en 1980 pour faire un agrandissement d'une maison déjà existante. Ce qu'il a fait en couvrant en plus une terrasse de 30m² à l'étage qui n'était pas prévu au permis lequel prévoyait 140m² brut et 92 m² net. Aujourd'hui peut-on remettre en cause cet agrandissement excédentaire? Le pos de l'époque était de 250m². la maison fait actuellement 240m².

Merci de votre réponse,
Cordialement.

Par **amajuris**, le **23/05/2011** à **09:50**

bjr,

si les travaux ont été exécutés depuis plus de 10 ans il y a prescription, les travaux ne peuvent plus être remis en cause.

cdt

Par **Jumper83**, le **23/05/2011** à **19:28**

Bonsoir,

Merci de votre réponse qui me rassure grandement.

Cordialement.